

INSPECTION DE L'EHPAD DE PARON A FOUGERES PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE**DU 13 FEVRIER 2024****TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES**TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Prescription 1 (Ecart n° 1 et 2)	Mettre en place immédiatement une recherche active d'un médecin coordonnateur ou accroître son temps afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	D 312-156 DU CASF	Immédiat	Annonce de candidature (avec descriptif de l'appel à candidature, sites de candidature sollicités, fiche de poste.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels	Documents préconisés
Recommandation 1 (Remarque n°1)	Sensibiliser les personnels au contenu d'Ageval et s'assurer que l'ensemble des personnels dispose de leurs codes d'accès		Dates de sensibilisation
Recommandation 2 (Remarque n° 2)	Intégrer les erreurs déclarées dans le contenu des formations sur la PCEM		Synthèse du contenu des formations sur la PCEM
Recommandation 3 (Remarque n° 3)	Actualiser la convention avec la pharmacie de la Douve		Copie de la convention actualisée.
Recommandation 4 (Remarque n° 4)	Adapter la formation/prise de poste des personnels intérimaires à leur connaissance et fonctionnement de l'établissement.		Synthèse du contenu des formations/prise de poste des personnels intérimaires
Recommandation 5 (Remarque n° 5)	Sécuriser le processus de saisies par une infirmière des prescriptions dans le logiciel Netsoins, en organisant un double contrôle par une infirmière différente.		Copie de la procédure de saisie des prescriptions de produits de santé dans Netsoins.
Recommandation 6 (Remarque n° 6)	Sécuriser la gestion des périmés en écartant du stock les périmés dont la date de péremption interviendra avant la date du contrôle suivant.		Procédure de gestion des périmés actualisée.

Recommandation 7 (Remarque n° 7)	Contrôle les piluliers des résidents qui ne sont pas approvisionnés par la pharmacie de la Douve.		Procédure de contrôle des piluliers actualisée
Recommandation 8 (Remarque n° 8)	Enregistrer les enregistrements de l'administration / distribution des médicaments dans la continuité de la réalisation des actes.		Réaliser un audit de la traçabilité des actes d'administration et de distribution.
Recommandation 9 (Remarque n° 9)	Stocker les médicaments thermosensibles dans un réfrigérateur au volume et à l'état, adaptés		Preuve d'acquisition et photo extérieure et intérieure (en présence des médicaments thermosensibles) du nouveau réfrigérateur.
Recommandation 10 (Remarque n° 9)	Contrôler les températures de conservation des produits thermosensibles, à l'aide d'un thermomètre adapté (électronique, mini/maxi à mémoire)		Preuve d'acquisition et photo du thermomètre. Procédure de contrôle des températures.
Recommandation 11 (Remarque n° 10)	Arrimer les bouteilles d'oxygène dans le local de stockage		Photo des bouteilles d'oxygène arrimées.
Recommandation 12 (Remarque n° 11)	Garantir à tout moment le contenu du sac d'urgence en mettant un scellé simple sur les fermetures.		Photo du sac d'urgence avec les scellés.